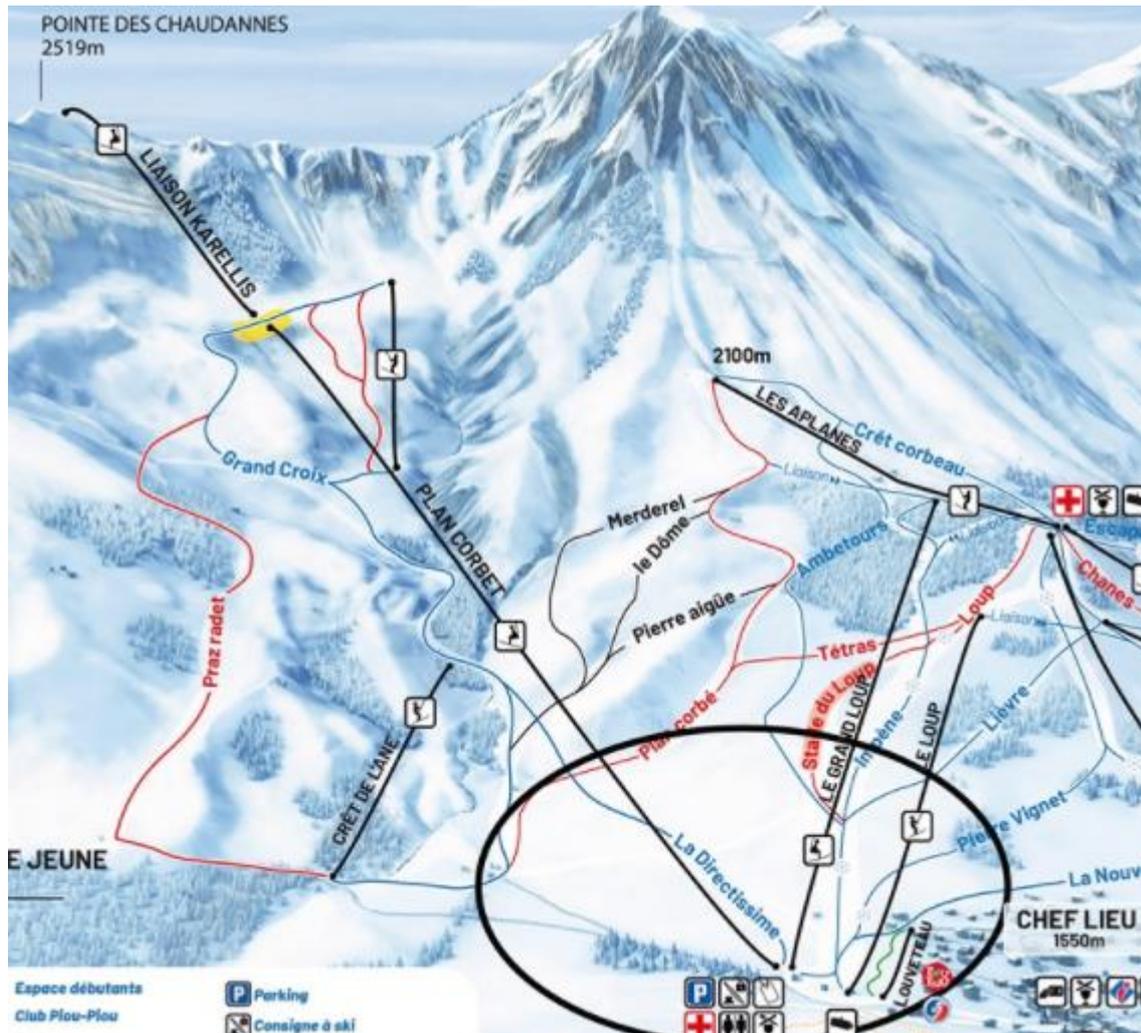




relevé que cet aménagement aurait des effets dévastateurs sur l'ensemble crête-pointe des Chaudannes. Ils ont également souligné que la commune d'Albiez-Montrond ne semble pas en mesure d'assumer financièrement ce projet.

Dans notre dossier complet, nous reprenons, pages 17 à 20, sources à l'appui, toute la chronologie de cette liaison Albiez-Karellis. Celle-ci s'achève en octobre 2020 avec une publication, sur le compte Facebook de la station d'Albiez, « Albiez officiel », qui annonce la liaison et qui est accompagnée d'un plan montrant clairement le second télésiège sur la pointe des Chaudannes, celui de la liaison en provenance d'Albiez :



**La partie « Les autres projets et aménagements connus » d'une étude d'impact est fondamentale et se doit d'être exhaustive, car elle a pour objet de montrer les effets conjugués de plusieurs projets sur un même site.**

**Les conditions ne sont pas remplies dans cette étude d'impact qui ne permet pas une prise en compte globale des effets de ce projet. L'étude doit donc absolument intégrer les effets de ce second télésiège.**

Concernant la question des volumes de terrassement (déblais + remblais) de la gare amont. L'étude d'impact indique, page 35, à ce sujet, un volume de 17 900 m3.

Or, dans le plan « AMÉNAGEMENT GARE AMONT » située dans le répertoire « E – Plan général des travaux » des documents de l'enquête publique, la légende en haut à droite indique des déblais de 26 247 m<sup>3</sup> et des remblais de 2695 m<sup>3</sup>. Ce qui fait un total de 28 942 m<sup>3</sup> de terrassements.



Pourquoi une telle différence ? Nous supposons que c'est parce que l'étude ne prend pas en compte le second télésiège mais que la carte jointe, si.

Pour rendre compréhensible l'ampleur de ces chiffres abstraits, l'association « *la harde* » a converti ces volumes en « cars scolaires ».

Dans le cas de 17 900 m<sup>3</sup> cela équivaut à 157 cars scolaires.

Dans le cas de 28 942 m<sup>3</sup> qui est pour nous le chiffre à prendre en compte puisqu'il inclut le second télésiège et donc la totalité des terrassements que subirait la pointe des Chaudannes, on arrive au volume de 253 cars scolaires !

**Ne jouons pas sur les mots en disant que « le principe de crête sera préservé » ou que « la pointe des Chaudannes sera restaurée » comme on peut le lire page 244 de l'étude d'impact.**

**L'ampleur de ces volumes est telle, qu'elle ne laisse aucun doute sur le traitement de choc que subirait l'ensemble crête-pointe des Chaudannes, il serait intégralement rasé et « reconstitué » pour y installer 2 gares de télésiège et une piste.**

## **Absence de données économiques : quelle est la capacité de financement de la Régie autonome des remontées mécaniques des Karellis pour ce projet ?**

Le second point qui nous semble très problématique est l'absence de données économiques étayées : analyse coûts-bénéfices des différentes variantes, plan de financement... La seule information dont nous disposons est un « estimatif » joint au dossier de l'enquête publique (répertoire G : appréciation sommaire des dépenses) qui « estime » donc le projet retenu à 7 407 000 euros.

Il n'y a aucune obligation pour le porteur de projets de fournir des données économiques plus complètes pour des questions de confidentialité.

Nous regrettons cependant cette absence de transparence, ce télésiège risque d'être financé par de la dette et une augmentation du prix de forfait. Il nous semble donc important que les habitants de Montricher-Albanne et les clients puissent apprécier cet aspect économique.

Dans notre dossier, nous consacrons les pages 22 à 26 à cette question économique.

Les différentes variantes devraient pouvoir être comparées entre elle. Nous aimerions en particulier pouvoir comparer le coût de la variante 1 « pinces fixes » à celui du projet retenu.

L'option « pinces fixes » serait d'un coût inférieur de plusieurs millions d'euros selon nous, mais il faudrait un « estimatif » complet pour pouvoir objectiver cette donnée.

Concernant le financement, nous indiquons dans notre dossier, que le contexte Covid et la grande incertitude sur la saison à venir nous font douter des capacités de la station des Karellis à financer ce télésiège.

Nous avons mis à jour notre dossier avec un nouvel élément qui vient appuyer ces doutes. Voici cet élément :



Ouverture du courrier  
le 17/03/2020 [REDACTED]

<b>Régie Autonome des Remontées Mécaniques</b> M. Christophe BAUDOT Directeur Les Karellis 73870 Montricher-Ajbanne Tél : 0647856699	
DOSSIER : T-PF-713414	
<b>Consultation :</b> Travaux de construction du télésiège débrayable des Chaudannes - Station des Karellis	
COURRIER	
<b>Destinataire :</b> [REDACTED]	
<b>Date d'envoi :</b> 17/03/2020 [REDACTED]	
<b>Sujet :</b> Classement sans-suite	
Madame, Monsieur,	
Conformément à l'article R. 2185-1 du Code de la commande publique le marché cité en référence a été classé sans-suite, en effet, les dispositions prises par le gouvernement pour freiner la propagation du virus covid-19 ont entraîné une très forte baisse du chiffre d'affaires du domaine skiable	
Aujourd'hui, nous n'avons plus les lignes budgétaires suffisantes pour financer ce projet et je ne peux pas vous dire s'il sera reconduit à une date ultérieure.	
Je vous remercie pour le travail fourni et vous exprime mes très sincères regrets pour ce projet auquel nous tenions tant.	
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.	

Vous pouvez imprimer ce courrier, ou le retrouver à tout moment dans votre espace dédié sur [www.aws-entreprises.com](http://www.aws-entreprises.com), à la rubrique "Correspondance", après vous être identifié avec votre adresse courriel et le mot de passe AWS.

Ce document est issu d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics.

En effet, le projet de télésiège débrayable des Chaudannes, a fait l'objet d'un appel d'offre en janvier 2020, ce document montre que cet appel d'offre a ensuite été classé sans suite en raison de la forte baisse de chiffre d'affaire du domaine skiable lié au confinement de mars 2020.

**Comment, dans le contexte actuel de reconfinement et d'incertitude quant à la saison 2020-2021, espérer que cette situation ait pu s'améliorer depuis ?**

## **Conclusion**

**Nous réaffirmons le manque de sincérité de cette enquête publique. Nous demandons donc son annulation ou un avis défavorable en raison des erreurs et graves manques sur l'évaluation environnementale.**

Le télésiège actuel a été révisé cet automne 2020 et peut repartir en exploitation pour 3 ans.

Il n'y a donc pas d'urgence et le projet peut donc être revu sereinement.

Pour cela il faudrait d'abord attendre la fin de la crise Covid, afin d'en mesurer pleinement l'impact financier sur la station des Karellis.

Pour repartir sur de bonnes bases, il nous paraît indispensable de respecter les conditions suivantes :

- Établir les possibilités financières de la station les Karellis pour ce télésiège
- Qualifier clairement la nature du projet : remplacement simple du télésiège ou remplacement en tant qu'élément de la liaison Albiez-Karellis. Dans ce second cas, l'étude d'impact devra être entièrement refaite pour prendre en compte les impacts de cette liaison.

**En ce qui concerne la position de Vivre et agir en Maurienne, nous nous prononçons en faveur d'un remplacement à l'identique du télésiège actuel : pincés fixes sur le même tracé. Nous sommes opposés à la liaison Albiez-Karellis en raison de ses effets destructeurs massifs pour l'environnement et les paysages et de son coût disproportionné par rapport aux capacités d'Albiez-Montrond et de Montricher-Albanne.**

Le déclin de l'économie du ski est rendu inexorable par le réchauffement climatique et la moindre fréquentation des domaines. Une transition vers un autre modèle économique plus diversifié est indispensable et c'est dans cette transition que les moyens financiers doivent être dirigés en priorité.

L'option pince fixe est pour nous la moins coûteuse pour les finances et l'environnement et permettrait, durant la transition, l'exploitation de cette partie du domaine avec un matériel neuf.

Association Vivre et agir en Maurienne, 20/11/2020.

Contact : [vamaurienne@yahoo.fr](mailto:vamaurienne@yahoo.fr)